



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Pôle recrutement et parcours professionnels

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR L'ACCES AU CORPS DE TECHNICIEN(NE) DE RECHERCHE DE CLASSE NORMALE (LOI SAUVADET)**

SESSION 2014

Juin 2014

## **Nature de l'épreuve**

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dans le cadre de la loi Sauvadet, le 23 juin 2014, matin : lecture du dossier ; après-midi : épreuve orale.

Durée maximum de l'épreuve orale 30 minutes : exposé du candidat sur son parcours professionnel d'une durée de dix minutes maximum, sans support de présentation, poursuivi par un échange avec le jury afin d'apprécier les compétences du candidat et sa personnalité en vue de son intégration sur un poste de technicien de recherche au ministère de la culture et de la communication.

## **Composition du jury**

Madame Sylvie MAX-COLINART, ingénieure de recherche hors classe, adjointe au chef du département pour la recherche, département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, secrétariat général du ministère de la culture et de la communication, a été nommée en qualité de présidente de jury de l'examen professionnalisé réservé des technicien(ne)s de recherche de classe normale du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Ont été nommés membres de ce jury :

- Monsieur Bertrand FAUQ, technicien de recherche de classe exceptionnelle, en charge de la gestion des collections et opérations de terrain, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;
- Madame Florence MOUSSET, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, régisseur d'oeuvres, services patrimoniaux-archéologie, direction des ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles de Lorraine ;
- Monsieur Patrice TRIBOUX, conservateur du patrimoine, responsable des archives du secteur affaires sociales, direction des fonds, archives nationales de France.

## **Nombre de poste à pourvoir**

Un seul candidat pour ce concours.

## **Attentes du jury et critères d'évaluation**

Pour cet examen professionnalisé réservé dans le cadre de la loi Sauvadet, le jury a souhaité pouvoir évaluer le parcours professionnel du candidat en prenant en compte les connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour mener à bien les missions confiées au candidat dans le service où il exerce ses fonctions. En dehors de la qualité de l'exposé et de l'échange avec le jury, de la connaissance de l'environnement professionnel et de celle de l'organisation du ministère, les principaux critères d'évaluation ont porté sur les compétences techniques acquises durant ce parcours et leur adéquation avec le statut des techniciens de recherche, le savoir-être du candidat et sa motivation.

La grille de notation préparée à l'avance sans avoir eu connaissance du dossier du candidat a servi de base à son évaluation. Elle est restée, dans son ensemble, applicable après lecture du dossier.

### **Déroulement de l'examen professionnalisé réservé et appréciation sur le candidat**

Cet examen professionnalisé réservé s'est bien déroulé.

Les membres du jury ont apprécié l'ouverture d'esprit et les compétences du candidat pour un poste recouvrant des aspects très divers, ainsi que les efforts de formation faits pour compléter ses connaissances initiales.

Les compétences du candidat acquises au cours de son parcours professionnel ainsi que sa motivation représentent un atout pour le ministère. En effet, les missions du candidat (développement de l'intranet et du site internet de l'établissement dans lequel il est en poste), ses fonctions de formateur et de conseil aux personnels de l'établissement et aux étudiants ainsi que l'accompagnement de projets pédagogiques, ont constitué pour le jury autant d'exemples des capacités du candidat à intégrer le corps des techniciens de recherche.

L'ensemble des membres du jury a été d'accord sur l'appréciation de cet unique candidat et pour son intégration dans le corps des techniciens de recherche.

Le jury a été surpris par le fait qu'il n'y ait eu qu'un candidat pour cet examen.

La présidente du jury  
Sylvie MAX-COLINART